

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 17 septembre 2013 à Janailat.

Présents : PACAUD – JUILLET – LUINAUD - LAURENT – CORSET – DESLOGES - SIMONET – VERGNAUD – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS - AMEAUME – GAUCHI - BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – TAGAND - CRESPIEN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – GUILLON – DUMEYNIÉ - BUSSIÈRE – SUCHET – DEPATUREAUX - JUILLE – FOURNERON – FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – SANGRELET – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – DENIS – ROUSSANGE – FRIC – BEAUX - CONCHON – ZANDVLIET – LAPORTE - CHABREYRON.

Excusés : WEIMANN – BELLOTI – DURANTON – DAGOIS – JONCA – TANTY – MEAUME – GUIMBRETIERE – OZANEAUX – ORTEGA – JALLOT – LESCURE – LABAR – MAZEAUD – AUFAURE – LOULERGUE – TRUBINO.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 septembre 2013 à Janailat est validé à l'unanimité.

PRESENTATION DU BILAN DU PAYS SUD CREUSOIS

Jacky Guillon présente Chrystel Cadenel, chargée de mission du Pays Sud Creusois depuis juillet 2013, qui remplace Cécile Roussel. Chrystel est l'ancienne animatrice la DCT pour le Pays Sud Creusois (dispositif d'aides au commerce et à l'artisanat).

Chrystel Cadenel présente un point d'étape au niveau du Pays Sud Creusois et la stratégie 2014-2020 :

Les élus de la CIATE sont les élus qui participent le plus au comité syndical du Pays Sud Creusois. Patrick Aubert rappelle que la CIATE a été la structure porteuse du projet de pays.

Le Pays Sud Creusois et la charte de ses objectifs initiaux ont bientôt 10 ans. Aujourd'hui la dernière phase de la convention territoriale 2011-2013 se termine et une réflexion est menée pour définir les objectifs stratégiques à mettre en place pour 2014-2020 sur le territoire. Cette phase de réflexion est réalisée en interne entre le Pays et les Communautés de Communes. Un groupe de travail a été formé avec les directeurs de Communautés de Communes pour dresser le bilan de la période 2004-2013. Les conclusions sont validées par un groupe d'élus au niveau du comité syndical du Pays Sud Creusois.

Le bilan réalisé est le suivant :

Pour rappel, la reconnaissance du périmètre du Pays a eu lieu en février 2002, il regroupait 5 communautés de communes (CIATE, Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, Aubusson-Felletin, Haut Pays Marchois et Les Sources de la Creuse). La communauté de communes des Sources de la Creuse a rejoint en 2004 le PNR de Millevaches en Limousin. Le syndicat

mixte a été créé en décembre 2004 pour porter les actions du Pays Sud Creusois. La charte de développement durable a été bâtie autour de 2 axes :

▪ **Favoriser le développement harmonieux des activités économiques avec 4 objectifs stratégiques :**

- ✓ Répondre aux besoins des entreprises (Démarche Collective Territorialisée) ;
- ✓ Mettre en réseau les acteurs économiques ;
- ✓ Fonder le développement économique sur les ressources endogènes ;
- ✓ Développer et qualifier l'offre touristique.

▪ **Optimiser la qualité de vie :**

- ✓ Développer les partenariats et l'action commune ;
- ✓ Organisation de l'offre de services ;
- ✓ Offrir un habitat adapté et de qualité ;
- ✓ Préserver un environnement naturel et paysager de qualité.

Des conventions territoriales sont signées sur des périodes triennales avec les partenaires (Etat, Région, Département) pour la mise en œuvre d'actions ciblées en déterminant les taux d'intervention de chacun. C'est dans le cadre de ces conventions territoriales que la CIATE a pu obtenir des financements sur plusieurs projets.

Les contrats signés pour la période de 2005-2013 étaient d'un montant de 13 millions d'euros pour l'ensemble du Pays Sud Creusois. La CIATE a bénéficié de 1 700 000€ de crédits prévus et fléchés. Avec la montée en puissance des communautés de communes à partir de 2008, davantage de projets ont émergé. Les communautés de communes sont les structures qui ont le plus sollicité cette convention territoriale. Toutefois des communes ou des associations ont pu solliciter le Pays directement.

Nota : la partie tourisme et loisirs est importante car elle comprend le projet de piscine intercommunale d'Aubusson-Felletin d'un montant de 6 millions d'euros à lui seul.

Certains projets ont été abandonnés, d'autres n'ont pas encore été réalisés donc les montants peuvent encore changer.

La Démarche Collective Territorialisée:

La DCT est un dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat.

Deux générations de DCT se sont succédées : la première entre 2006 et 2009, principalement basée sur des actions individuelles et la seconde entre 2009 et 2013 axée sur des actions collectives (unions de commerçants et d'artisans, sensibilisation à la thématique de mise aux normes d'accessibilité, économie d'énergie...).

Entre 2006 et 2013, 900 contacts ont été pris, plus de 400 dossiers ont été montés avec un total d'engagement qui dépasse 1 460 000 €. Sur le territoire de la CIATE 198 contacts ont été pris, 88 dossiers ont été montés pour 68 bénéficiaires. Certains ont pu en bénéficier plusieurs fois (diagnostics, travaux, créations de site internet,...). On a pu noter que ce dispositif était ancré et reconnu grâce à sa simplicité et sa proximité. Sur la CIATE, plus de 300 000 € ont été engagés jusqu'à présent, et d'autres dossiers sont prévus d'ici la fin de l'année.

Les chefs-lieux de cantons, Ahun, Pontarion et Saint Sulpice les Champs, arrivent en tête des bénéficiaires.

La Valorisation du Patrimoine Bâti :

Autre dispositif mis en place dans le cadre du Pays Sud Creusois, il s'agit d'une aide aux particuliers pour la rénovation de leur habitation d'un point de vue extérieur. Il y a eu 2 générations pour ce dispositif, la première intervenait sur tout le territoire et la 2^{ème} ne s'applique que sur les axes principaux et touristiques du territoire afin d'avoir plus d'impact. Un architecte suit le propriétaire tout au long du projet en collaboration avec le/la chargé(e) de mission habitat de la communauté de communes.

Au total 37 dossiers d'aides à la Valorisation du Patrimoine Bâti ont été traités sur la CIATE pour la 1^{ère} génération et 2 sur la 2^{ème}. Ce dispositif sera certainement prolongé l'année prochaine et d'autres dossiers viendront s'ajouter à ce bilan. C'est presque 300 000 € de crédits engagés sur le Pays et 74 000 € sur la CIATE pour la 1^{ère} génération et un peu plus de 16 000 € pour la 2^{ème}.

LEADER :

Ce dispositif permet d'accéder au programme européen Leader. Le dossier a été monté en partenariat avec le Pays Ouest Creuse. Ce fonds intervient pour la valorisation des patrimoines touristiques, culturels et naturels. Les principaux bénéficiaires sont les communautés de communes, les communes, les associations qui mènent des actions en faveur du patrimoine.

Le dispositif a financé 103 projets entre 2009 et 2013 à l'échelle des 2 territoires. Pour la CIATE, les projets suivants ont bénéficié de financements LEADER : la valorisation des bois du Thouraud, le sentier des gorges du Thaurion, des évènementiels portés par La Métive, une manifestation culturelle à Masgot...

Daniel Delprato rappelle que pour ce qui concerne Masgot, il a suivi le dossier avec Patrick Aubert. Ce dossier a été monté avec beaucoup de mal et a demandé beaucoup de temps. Les financements versés étaient bien inférieurs à ceux promis initialement. Le dispositif est trop lourd pour les petites associations. Les heures passées à monter les dossiers ne sont pas récompensées par le financement, l'opération n'est pas rentable.

Chrystel Cadel note que la procédure administrative du dispositif LEADER est très lourde, de plus une contrepartie publique est nécessaire. Les associations ne peuvent pas bénéficier directement du dispositif si elles n'ont pas une contrepartie du Conseil Général ou d'une communauté de communes pour abonder leur projet. Le dispositif a donc majoritairement bénéficié aux collectivités.

Développement touristique :

Le Pays Sud Creusois a dans un premier temps animé et mis en réseau les différents Office de Tourisme pour un échange de pratique et la possibilité de relayer les informations touristiques des territoires voisins. Un outil a été réalisé : les éditions touristiques du Pays Sud Creusois. Il s'agit d'un guide qui recense tous les lieux à visiter sur le Pays ainsi qu'un agenda des manifestations.

En 2013, l'action « Les Lundis Touristiques du Pays Sud Creusois » a été renouvelée. Cette journée avait été mise en place en 2012 pour les commerçants et les artisans du territoire avec pour objectif de leur

proposer une journée de formation à l'accueil touristique et d'en faire des ambassadeurs de leur territoire. A cette fin ils ont donc visité plusieurs sites remarquables ou insolites sur le territoire à faire partager à leur clientèle. En 2013, l'action a été ouverte également aux hébergeurs, qui ont été particulièrement assidus.

Louis Girardin pense que le Pays Sud Creusois a eu un impact extrêmement important sur le tourisme. La coopération développée entre les Offices de Tourisme a créé une synergie et entraîné des échanges très positifs. La formation imposée au personnel a été une réussite. L'appui du Pays Sud Creusois a été très important à tout niveau.

Chrystel Cadenel note aussi que par cette action, les Offices de Tourisme ont été bien identifiés auprès du public visé, qui ne les connaissait pas forcément bien ou n'avait pas le réflexe de les solliciter. Les lundis touristiques de la CIATE ont été particulièrement appréciés notamment pour l'animation qui a été faite par l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Thaurion Gartempe.

Jacky Guillon souligne que le travail réalisé sur les éditions touristiques était aussi important. Il a permis de faire état d'une offre beaucoup plus étoffée et de faire des économies substantielles car auparavant, chaque Office de Tourisme éditait sa brochure.

Le Pôle Local d'Accueil :

Ce dispositif est partagé avec la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière. L'objectif visé est l'accueil de nouvelles populations et l'apport de services aux habitants du territoire. La chargée de mission oriente les nouveaux arrivants ou porteurs de projet vers les structures qui peuvent faciliter leur installation.

Au niveau du Pôle Local d'Accueil Sud Ouest Creuse, les crédits engagés concernent principalement le fonctionnement. Il est plus difficile de compter l'impact quantitatif du PLA puisqu'il s'agit d'un travail qualitatif auprès des porteurs de projet. Tout un réseau de personnes et toute une quantité d'informations optimisent l'aboutissement d'un projet.

Le Pôle Local d'Accueil Sud Ouest Creuse a été le premier du département en 2004. Depuis sa création, plus de 900 contacts ont été pris.

Au niveau du personnel, le Pays Sud Creusois fonctionne avec 1 poste et demi : celui de la chargée de mission et ½ poste pour le secrétariat/comptabilité. En ce qui concerne la DCT, un ½ poste gère les crédits et le poste de l'animatrice DCT est porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Depuis 2005, le Pays Sud Creusois avait choisi de passer par le réseau des consulaires pour animer ce dispositif. L'animation du dispositif LEADER compte 1 emploi partagé avec le Pays Ouest Creuse porteur du dispositif. Ces animations sont subventionnées par l'Europe, la Région et le Département.

Les instances qui régissent le Pays Sud Creusois sont les suivantes :

- le Comité Syndical se positionne sur toutes les actions et la stratégie globale du territoire ;
- le Bureau Syndical ;
- le Conseil de Développement auquel participe la société civile. Au sein de ce conseil sont sollicitées diverses personnes pour donner leur avis sur ce que devrait être la stratégie à l'avenir.

Les instances suivantes suivent les dispositifs exposés précédemment :

- le Comité de Pilotage local avec les membres du bureau du Pays qui suivent les actions de la convention territoriale ;

- le Comité de Pilotage Technique de la DCT composé d'élus, de directeurs et des PLA des communautés de communes, les consulaires et les partenaires financiers pour statuer sur les octrois de subvention aux bénéficiaires ;
- la Commission Locale pour la Valorisation du Patrimoine Bâti ;
- le Comité de Programmation LEADER.

Le Pays Sud Creusois rencontre quelques difficultés notamment concernant la sous-représentation de certaines communautés de communes en Comité Syndical. Le taux de présence n'est pas très équilibré entre les 4 communautés de communes. Il est également problématique de savoir comment mobiliser la société civile dans le cadre du conseil de développement car les procédures pour faire aboutir un projet peuvent sembler compliquées et lourdes. Au final, les élus prennent les décisions et les partenaires financiers imposent leurs cadres, ce qui conduit à une démobilitation de la société civile.

Michel Conchon note que les rapports entre la société civile et les élus posent un vrai problème.

En ce qui concerne le fonctionnement, depuis la création du Pays Sud Creusois, les effectifs n'ont pas trop changé. Le Pays n'ayant pas de ressource propre, une cotisation est demandée aux communautés de communes. Cette participation est calculée sur la base du nombre d'habitants de la communauté de communes et a fluctué en fonction de la mise en œuvre de la DCT et de la participation des financeurs. Cette cotisation est globalement stable depuis plusieurs années.

La stratégie 2014-2020 doit être décidée en fin 2014 en raison des élections. Actuellement, la phase d'évaluation est finalisée. Un diagnostic du territoire va être réalisé succinctement. Des ateliers thématiques vont être programmés pour remobiliser la société civile sur des thématiques particulières. Tout volontaire pour apporter ses idées est le bienvenu. En fin d'année aura lieu l'intervention des grands témoins. Il s'agit de personnes qui ne sont pas partie-prenante du Pays Sud Creusois mais les connaissent et viennent donner leur regard extérieur sur les actions réalisées et celles à cibler.

En conclusion, Jacky Guillon constate que les élus peuvent être très satisfaits du Pays Sud Creusois car il a su rester tel qu'il avait été souhaité dès le départ. Ces dispositifs apportent beaucoup de cohésion dans les actions menées et apportent également des financements importants à travers les conventions territoriales.

Louis Giraldin note qu'il y a quand même un aspect négatif qui nuit aux entreprises, il s'agit du désengagement de l'état sur les fonds du FISAC. Les entreprises ont dans certains cas fait des emprunts pour qu'au final les financements de l'Etat se montrent insuffisants.

Chrystel Cadenel précise que Louis Giraldin évoque un problème intervenu dans le cadre de la Démarche Collective Territorialisée pour laquelle l'Etat, la Région et le Département apportent leur soutien aux entreprises. Sur la période 2009-2012, l'Etat a pris beaucoup de retard pour envoyer le courrier d'accord de financement du dispositif. Pendant cette période le Pays Sud Creusois a accordé des crédits aux entreprises et l'Etat s'est révélé être à nouveau en retard pour verser les crédits destinés à ces entreprises. Pour la 3^{ème} année de la DCT qui s'est terminée le 31 juillet 2012, le courrier d'accord de fonds de l'Etat n'a toujours pas été reçu. En conséquence, un certain nombre d'entreprises a reçu les financements de la Région et du Département mais attend depuis plus 1 an voire 2 la participation de l'Etat. Les signataires de prêts bancaires se retrouvent donc en difficulté. Le Pays Sud Creusois a pu faire l'avance un certain temps mais a dû arrêter en raison de l'importance des montants en cause. Aujourd'hui, plus de 200 000 € de l'Etat sont attendus.

MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS

La durée de vie du syndicat intercommunal du Pays est calée sur la durée de la convention territoriale. Celle-ci expire au 31 décembre 2013. Il est prévu qu'une nouvelle convention soit signée avec la région et le département, dans le courant de l'année 2014. Un travail est en cours pour déterminer quels seront les grands axes d'intervention du Pays dans les années à venir.

Le comité syndical a voté la prorogation du Pays pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2014, afin de pouvoir mener à bien les réflexions stratégiques ainsi que la contractualisation. Si ces travaux aboutissent, il pourra être proposé de prolonger à nouveau le syndicat pour la durée de vie de la convention territoriale.

Il est donc proposé d'adopter les modifications des articles suivantes :

L'article 3 :

« Afin de mener à bien la préparation de la future convention territoriale du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois et considérant la volonté des partenaires financiers (Région et Département) de poursuivre le travail partenarial engagé pour la période future, la durée de vie du Syndicat est prolongée pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2014, cela afin de laisser du temps pour la concertation des acteurs et mener à termes les programmes VPB et DCT en cours. »

L'article 14 :

« Conformément à l'article 3 des présents statuts, la dissolution du syndicat mixte intervient à l'échéance du 31 décembre 2014 sauf en cas de signature d'une nouvelle forme de contractualisation avec les partenaires financiers. La dissolution peut également intervenir dans les conditions prévues dans le code général des collectivités territoriales (Articles L.5212.33 et L.5212.34). »

Le Conseil Communautaire valide ces nouveaux statuts à l'unanimité.

PETITE ENFANCE : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'AVENIR ET RECRUTEMENT D'UNE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Emploi d'avenir :

Le service Petite Enfance (relais assistante maternelle et halte-garderie) fonctionne très bien et a repris ses activités à la rentrée. Après avoir entendu les animatrices du service, le bilan pointe un manque de temps pour s'acquitter des tâches administratives et un problème de place pour l'accueil des enfants sur la halte-garderie. En effet, deux personnes travaillent sur le service. De ce fait, le matin le nombre de places est limité à 3 et à 6 l'après-midi (en effet le matin une des personnes est affectée au relais et ne compte pas dans le taux d'encadrement des enfants de la halte). Ce fonctionnement conduit à ne pas remplir les 3 places supplémentaires de l'après-midi car les parents préfèrent utiliser le service de halte-garderie pour des journées complètes. Dans le même temps, le service est obligé de refuser des enfants pour des places à la journée.

Il est proposé de recruter une personne en emploi d'avenir pour répondre à ces besoins. Ce type de contrat doit préférablement être signé sur un temps plein. Par ailleurs, le coût à la charge de la collectivité est faible (environ 6 000 euros par an). Or le centre de loisirs recrute des saisonniers pour compléter ses effectifs à chaque période de vacance scolaire. Il est donc proposé de recruter une personne en emploi d'avenir sur un temps plein, que la personne effectue 25 heures sur le service Petite Enfance et puisse compléter son temps de travail au centre de loisirs (le service Petite Enfance étant fermé pendant 10 semaines de vacances scolaires).

Ce contrat serait effectif à partir du 23 septembre 2013 et pour une durée de 3 ans. La personne pressentie pour remplir ce contrat est titulaire du CAP petite enfance mais également du BAFA et est éligible au dispositif.

Agnès Zeppa rappelle que lors de l'ouverture de la micro-crèche, des besoins de personnel se feront ressentir et il est possible que le dispositif itinérant tel qu'il existe aujourd'hui diminue son activité ou évolue sous une forme différente.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que depuis la rentrée de septembre, le service Petite Enfance se déplace à la salle polyvalente de Saint Georges la Pougée le jeudi matin pour les animations du RAM. Il propose l'idée de réaliser des petits panneaux en PVC à afficher sur les sites d'intervention pour mieux identifier le service en tant que service public.

Recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture :

Lors de la création du service en 2011, un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, poste de catégorie C de la filière médico-sociale a été créé.

Ce poste sera vacant au 2 octobre prochain. Il est proposé d'autoriser le Président à procéder au recrutement et à recourir le cas échéant à un agent contractuel, en cas de défaut de candidats titulaires. La personne serait recrutée pour une durée de travail à temps complet de 35h à compter du 3 octobre 2013 avec une rémunération afférente à l'indice brut 298 majoré 310.

Jacky Guillon indique qu'il s'agit du poste occupé précédemment par Stéphanie Caillat, en détachement de la fonction publique hospitalière. Il a été décidé de ne pas prolonger son détachement.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL : NOUVELLE DEMANDE

Martine Laporte rappelle que l'enveloppe destinée au CEL est de 25 000 €. Pour l'instant, le montant déjà attribué est de 23 229 €. Une demande a été formulée par l'association Quatre Mains basée à Saint Georges la Pougée. Cette association a été créée en début d'année et propose des activités basées sur la pédagogie de l'école Montessori pour les tout-petits. L'animatrice a déjà travaillé avec Les Petits Ciatons et propose des activités dans le cadre du RAM. La demande formulée concerne l'achat de matériel pour un montant de 1 832,37 €. Il reste à la CIATE à attribuer 1771 €. Martine Laporte propose de prendre en charge la totalité des dépenses correspondant à la demande de l'association au vu du faible dépassement que cela engage.

Thierry Gaillard souhaite avoir des précisions sur la pédagogie Montessori.

Annie Beaux explique qu'il s'agit d'une pédagogie très individualisée basée sur le développement des compétences de chacun. L'école Montessori est une école privée. Il ne faudrait pas que ce financement donne des moyens à une école privée.

Agnès Zeppa indique que l'animatrice n'a aucun lien avec une école Montessori, elle ne reverse pas de pourcentage à une école. Martine Laporte précise qu'Emilie Palierno s'inspire uniquement de cette pédagogie.

Annie Beaux pense qu'il est intéressant de proposer des activités pour les tout-petits mais la notion de pédagogie Montessori la gêne. Il s'agit peut-être d'une publicité déguisée ?

Fanny Fourneron intervient pour préciser qu'elle n'a jamais entendu parler de cette association. Qui est l'animatrice ?

Agnès Zeppa indique qu'il s'agit d'Emilie Palierno, récemment installée sur le territoire. Jean-Claude Trunde souhaite savoir si elle intervient en tant que bénévole ou professionnelle ?

Annie Beaux souhaite savoir si la CIATE a connaissance des statuts de l'association.

Il est précisé que les ateliers animés pendant le RAM le sont de façon tout à fait bénévole. Il s'agit d'une maman ayant des enfants qui fréquentent le service. L'idée était de développer ces animations et de pouvoir les proposer à d'autres structures. Cette activité n'a rien de promotionnel ou de commercial, elle fait payer les ateliers aux autres structures tout comme certaines associations font payer un droit d'entrée. Il est rappelé que la demande de subvention concerne l'acquisition de matériel.

Frédéric Suchet se demande de quel matériel il s'agit. Agnès Zeppa indique qu'il s'agit de matériel spécialisé en rapport avec la pédagogie Montessori, qui encourage l'autonomie de l'enfant. Céline Caillaud, responsable du service Petite Enfance a indiqué que ce matériel apporte un plus par rapport au matériel dont dispose le service et à ce qu'il propose. Il ne s'agit pas d'une pédagogie qu'elle a pu étudier au cours de son cursus mais a été étonnée par l'autonomie développée par les enfants lors de ces ateliers. Il s'agit d'une autre manière d'aborder des activités avec les tout-petits.

Saskia Zandvliet souhaite savoir combien d'enfants compte cette association. Agnès Zeppa indique que l'association intervient auprès de structures, et qu'elle souhaite développer un lieu d'accueil parents-enfants. L'association est en construction.

Joël Lainé pense qu'il faut consulter les statuts de l'association. Saskia Zandvliet souhaite savoir si l'association est déjà en contrat avec d'autres structures. Ces éléments ne sont pas à la connaissance de la CIATE. Frédéric Suchet souhaite connaître le pourcentage que représente la subvention sollicitée auprès de la CIATE par rapport au montant de l'investissement et souhaite savoir si l'activité sera réservée au RAM sur Saint Georges la Pouge ou interviendra ailleurs sur la CIATE.

Martine Laporte indique que les interventions de cette association se font sur tous les sites du RAM. De plus, le cadre est celui du CEL, l'ensemble du territoire de la CIATE est donc concerné.

Joël Lainé se demande si la création du lieu d'accueil parents-enfants ne risque pas de faire concurrence aux Petits Ciatons. Agnès Zeppa précise qu'il s'agit d'une activité de nature différente de celle du service Petite Enfance, des activités ponctuelles pour des échanges entre les parents.

Saskia Zandvliet pense que le montant de la subvention demandée est trop important, ne serait-il pas possible d'acquérir le matériel progressivement en commençant avec une activité réduite et en la développant au fur et à mesure d'ici quelques années ?

Martine Laporte indique que dans le cadre du CEL des montants beaucoup plus importants ont été accordés pour des associations. Certains élus souhaitent connaître le budget global de l'association. Agnès Zeppa rappelle que lors des attributions des aides dans le cadre du CEL le budget global n'est pas présenté. Martine Laporte ajoute que si le projet est présenté, c'est qu'il répond à tous les critères d'attribution.

Un certain nombre d'élus souhaitent avoir des éléments complémentaires. Jacky Guillon indique que ces éléments seront renseignés mais attire l'attention du conseil sur le fait que ça n'est habituellement pas le cas pour les autres associations éligibles au CEL. La référence à la pédagogie Montessori semble poser problème. Le Président propose d'ajourner le dossier qui sera présenté lors d'un prochain conseil.

AIDES AUX EVENEMENTIELS : NOUVELLES DEMANDES

Le dossier concernant le 150^{ème} anniversaire du viaduc de Busseau Sur Creuse devait être présenté mais les éléments du budget n'ont pas été communiqués à la CIATE. L'association rencontre des difficultés pour faire faire un devis pour l'éclairage du site.

Le dossier est ajourné.

Martine Laporte et Patrick Aubert ont rencontré Alain Le Penven, Président du Comité des Fêtes de Fransèches qui organise en partenariat avec le comité départemental d'équitation de la Creuse un championnat national de Trec en attelage sur le site du Lycée Agricole d'Ahun le week-end du 27, 28 et 29 septembre 2013.

La CIATE a été destinataire d'une demande d'aide après le conseil communautaire ayant attribué les aides aux associations suite à un quiproquo. Le Président du comité départemental d'équitation de la Creuse pensait avoir fait une demande au niveau de la CIATE, or il avait simplement répondu à un appel pour faire partie des associations répertoriées dans le guide des animations de la CIATE. Après quelques échanges, il a été reçu pour lui expliquer que les éléments qu'il avait transmis ne correspondaient pas du tout à une demande d'aide. Sa demande a tout de même été entendue et en raison de l'intérêt de l'évènement, de son envergure et de son caractère exceptionnel, il est proposé de soumettre cette demande en conseil communautaire. L'association sollicite une participation de la CIATE d'un montant de 700 €.

Au même titre qu'une subvention exceptionnelle avait été attribuée pour l'organisation du concours départemental des jeunes agriculteurs en 2012, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association.

Pour mémoire, l'enveloppe prévue pour les événementiels cette année était de 20 000 euros et ont déjà été attribués 18350 euros. L'enveloppe restante est donc suffisante pour prendre en compte ce projet.

Le Conseil Communautaire attribue l'aide proposée à l'unanimité.

Louis Giraldin note qu'au niveau du tourisme on constate qu'en Creuse le tourisme équestre se développe de plus en plus et sur différentes facettes. Patrick Aubert informe que le championnat se

déroulera en 2 épreuves sur 3 jours, l'une sur chemin de randonnée autour du lycée agricole et l'autre en démonstration à l'intérieur du lycée agricole.

La même manifestation avait été organisée à Chavanat 10 ans auparavant.

Céline Fouchet souhaite formuler une demande de partenariat dans le cadre du CEL pour des ateliers foot mis en place les jeudis soirs à Ahun. L'animateur vient chercher les élèves au collège et accompagne les enfants à pieds au stade. Les sacs de cours de certains enfants pèsent plus de 10kg. Cette problématique pourrait être résolue grâce à un partenariat avec les animateurs du centre de loisirs qui pourraient transporter les sacs des enfants entre 17h15 et 18h. Martine Laporte indique qu'un animateur n'est pas toujours disponible à cet horaire au centre de loisirs. Jacky Guillon pense qu'il est difficile de répondre à cette demande ponctuelle, d'autres demandes pourraient suivre.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIERS

Depuis plusieurs années le SME travaille à la recherche d'une solution départementale pour le traitement des déchets ménagers. Cette réflexion a débouché sur les orientations suivantes :

- l'émergence d'une solution départementale suppose de capter, autant que possible, 100% du gisement creusois ;
- une solution technique articulée autour de l'extrusion/méthanisation semble être une opportunité à saisir ;
- le portage d'un projet d'envergure départementale devra se faire par une structure existante et publique, sous la forme d'un syndicat mixte ;
- ce syndicat pourrait utilement s'appuyer sur la structure principale existante et disposant de moyens humains nécessaires, le SIERS.

C'est pourquoi, en accord avec ces orientations, le SIERS a travaillé à la rédaction d'un projet de statuts pour ce futur syndicat départemental, auquel le département a choisi d'adhérer. La transformation du SIERS en ce syndicat suppose l'accord des adhérents actuels du SIERS. C'est pourquoi il est nécessaire que la CIATE se prononce sur ce projet de statuts.

Jacky Guillon présente les nouveaux statuts (*voir doc annexe*).

Frédéric Suchet note qu'il est un peu gênant que tout le projet de statuts ne soit pas présenté. Il s'agit d'une note d'intention, avec des articles qui ne sont pas rédigés. Il sera difficile de se prononcer sur ce projet. Agnès Zeppa informe que la CIATE dispose du projet de statuts complet mais a pensé que le document de synthèse fourni également serait plus lisible. Jacky Guillon ajoute que tous les délégués qui en ont fait la demande ont reçu ce projet complet. Frédéric Suchet estime qu'il y a des enjeux dans ce projet de statuts qui méritent que l'on s'attarde plus que sur une note d'intention.

Denis Fric ne partage pas l'avis selon lequel la solution technique articulée autour de l'extrusion méthanisation serait une opportunité à saisir. De plus, le projet de statuts semble mettre à mal la démocratie car avec le système des pouvoirs, ils rendent possible la décision de très peu de personnes.

Jacky Guillon indique qu'il s'agit malheureusement d'un problème de déplacement des délégués qui touche de nombreuses grosses structures. Le fait d'accepter les pouvoirs permet de faire fonctionner la structure. C'est le constat de la réalité car certains des élus désignés n'ont pas la possibilité de se déplacer pour diverses raisons d'emploi du temps ou d'éloignement. Denis Fric est conscient de ce problème, c'est la raison pour laquelle il faut réclamer un statut d' élu et c'est aussi pour cela qu'il ne

sera plus conseiller municipal après les prochaines élections. Toutefois ce type de statuts pour une association de cette importance au niveau départemental est absolument anormal. Jacky Guillon ajoute qu'il est important que lors du vote du budget du SIERS un maximum d'élus se rendent disponible.

Denis Fric pense que la rédaction des statuts devrait permettre de prendre des garanties, certes il y a un quorum à 50% mais il est possible d'exiger un certain nombre de présents et prendre des mesures pour limiter l'absentéisme. Jacky Guillon pense qu'il est impossible de prendre des garanties pour l'obtention d'un quorum. Chaque délégué est libre de venir ou pas.

Didier Denis ajoute que pour avoir assisté à un certain nombre de réunions du SIERS, il est arrivé plusieurs fois que le quorum ne soit pas atteint. Dans ce cas une nouvelle réunion est planifiée et il peut y avoir très peu de personnes pour prendre les décisions. Les statuts ne sont pas responsables de ce problème. C'est aux délégués de prendre leurs responsabilités et d'être présents aux réunions.

Jean-Claude Bussière souhaite des éclaircissements sur les compétences du syndicat, il possède les compétences déchets, voirie, eau et assainissement mais comment cela va-t-il être compatible avec les communes qui ont déjà la compétence voirie ? Jacky Guillon indique qu'il s'agit de compétences à la carte, chaque collectivité adhère pour la compétence qu'elle souhaite transférer. La CIATE adhère uniquement pour la compétence déchets.

Frédéric Suchet remarque qu'EVOLIS 23 sera un syndicat mixte ouvert ce qui veut dire qu'à ce titre il ne pourra plus prétendre aux financements de type DETR. Le syndicat ne sera-t-il pas pénalisé par cette perte de financements au niveau des ordures ménagères ?

Jacky Guillon précise que c'est le cas actuellement mais que le règlement de la DETR peut évoluer.

D'autre part, Frédéric Suchet ne voit pas comment la CIATE pourra tenir longtemps en percevant la TEOM et en ayant 3 prestataires à 3 niveaux de services différents. Il faudrait savoir comment se situe la CIATE par rapport à ce nouveau syndicat ainsi que vis-à-vis du SICTOM de Chénérailles et du SIVOM de Bourgneuf.

Joël Laine souhaite savoir quel est l'intérêt que le Conseil Général soit partie prenante du syndicat départemental. Pour répondre, Jacky Guillon rappelle qu'il s'agit d'un syndicat qui sera départemental et que le Conseil Général pourra ainsi donner une impulsion. La prise de compétence ordures ménagères par la CIATE est récente et motivée par un bonus financier de 50 000€. Les difficultés étaient connues dans la mesure où il faut traiter avec 3 syndicats intercommunaux (SIERS, SICTOM et SIVOM). Agnès Zeppa ajoute qu'au niveau du fonctionnement réel des services sur le territoire, l'implication de la CIATE n'a absolument rien changé.

Frédéric Suchet pense que du point de vue du contribuable et en termes de communication, certaines choses ne sont pas simples. Par exemple, au niveau du SIVOM de Bourgneuf qui compte 28 communes (20 sur la Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et 8 sur la CIATE), la CCBRV aurait souhaité faire un geste pour encourager le compostage et le SIVOM a acheté des composteurs avec une subvention du CG avec un prix de vente de 25€ par usager. La CCBRV dans le cadre de la communication voulait verser un soutien à cette action équivalent à 10€ par usager. Cette action n'était pas évidente à mettre en place car l'usager de la Communauté de Communes n'est pas le même que l'usager du SIVOM. Il ne voit pas comment il peut vendre en temps que SIVOM de Bourgneuf un composteur 25€ à un usager du territoire de la CIATE et 15€ à un usager du territoire de la CCBRV. Il s'agit d'un détail qui a son importance au niveau de l'identité du territoire. Il ne serait pas incohérent que la CIATE décide à terme d'évoluer vers un prestataire unique qui tire vers le meilleur niveau de service.

Jacky Guillon note que cette vision correspond à l'idée du syndicat départemental. La création de ce type de syndicat tend vers une harmonisation de services sur le département.

Céline Fouchet note que le système à la carte pour que chaque collectivité choisisse la compétence qu'elle veut déléguer présente encore des inégalités.

Jacky Guillon indique que ce dispositif correspond à la réalité des territoires. Daniel Delprato est satisfait des services du SICTOM de Chénérailles.

Denis Fris remarque que les communes ne sont plus décisionnaires, c'est la communauté de communes qui prend les décisions. Agnès Zeppa rappelle malgré tout que les délégués de la CIATE le sont au titre de leur commune, les communes sont donc représentées au niveau du comité syndical et peuvent exprimer leurs choix.

Joël Lainé souhaite savoir pourquoi c'est la CIATE qui doit décider et pas les communes. Jacky Guillon rappelle que c'est la CIATE qui a récupéré la compétence ordures ménagères.

Denis Fric rappelle qu'il est dit dans les statuts qu'il faut qu'il y ait un Vice-Président qui soit du Conseil Général sauf qu'avec une élection par liste entière, s'il n'y a personne du département la liste ne peut pas être présentée. Au niveau de la démocratie, ce n'est pas logique.

Jacky Guillon note qu'il y a 5 délégués du département, donc 5 possibilités de listes.

Après en avoir eu présentation, le Conseil Communautaire valide ces nouveaux statuts par 18 avis favorables, 17 abstentions et 6 avis contraires.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC

Dans le cadre de la réforme territoriale et dans le but de réduire le nombre de syndicats intercommunaux, les syndicats primaires d'électrification ont été dissous en 2012.

Chaque commune doit adhérer au SDEC, mais il n'est pas possible que chaque commune y soit représentée, en raison de leur nombre (260). Des collèges électoraux ont donc été créés, représentant des secteurs d'énergie. La mise en place de collèges électoraux nécessite une modification statutaire, sur laquelle l'ensemble des membres du SDEC doivent se prononcer. La CIATE est membre du SDEC, comme les autres communautés de communes du département pour l'électrification des zones d'activités. Les communautés de communes sont intégrées dans le secteur d'énergie où elles ont leur siège social.

Les statuts ainsi modifiés sont présentés.

Joël Lainé souligne que les paragraphes 3.1 à 3.8, sont difficilement compréhensibles. Il demande si ces mesures faisaient déjà partie des statuts auparavant.

Annie Beaux aurait souhaité qu'un parallèle soit fait entre les anciens et les nouveaux statuts pour que ce soit lisible pour tout le monde. Agnès Zeppa indique que cette démarche est présentée dans la note : elle met en évidence les points qui sont modifiés ; les paragraphes 3.1 à 3.8 n'ont pas fait l'objet de modifications.

Le Conseil Communautaire valide ces nouveaux statuts à l'unanimité.

PROLONGATION DU CREDIT BAIL DE LA SCIERIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIAL

La CIATE est propriétaire d'un bâtiment situé à la Chapelle-Saint-Martial, sur les parcelles cadastrées A628, A629 et A686. Ce bâtiment fait l'objet d'un crédit bail d'une durée de dix ans avec la société « SARL Exploitation Forestière Creusoise » gérée par Monsieur Fontanel, lequel arrivera à échéance le 30 septembre 2013. Le preneur a la faculté d'acquérir le bâtiment pour l'euro symbolique à l'issue des 10 ans.

A ce jour, l'entreprise connaît des difficultés en raison de l'enregistrement de quelques impayés. Elle n'a pas pu honorer ses loyers depuis environ 1 an (soit un arriéré d'environ 5 000 €). Dans ces conditions, il ne lui est donc pas possible de faire valoir l'option d'acquérir le bâtiment pour l'euro symbolique. Le gérant pense pouvoir redresser la barre dans l'année. Il a demandé un échelonnement des paiements pour les loyers dus. Par ailleurs, il a demandé une prolongation du crédit bail pour une période d'un an.

En conséquence, le Président propose de prolonger le crédit bail actuel pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2013 et jusqu'au 30 septembre 2014. Les conditions du crédit bail seraient conservées dans leur intégralité, en particulier :

Le loyer serait maintenu à 4 888,68 euros HT par an.

La faculté pour le preneur d'acquérir le bien pour l'euro symbolique à l'issue des 12 mois serait conservée.

Michel Conchon souhaite savoir si le locataire n'a pas d'autre scierie. Jacky Guillon indique qu'il en avait une autre mais ne l'aurait plus. Il a un local sur la commune de Saint Dizier Leyrenne. Michel Conchon souhaite connaître les bilans de l'entreprise. Jacky Guillon indique que la CIATE n'en a pas connaissance. Michel Conchon ne comprend pas qu'il puisse avoir vendu du bois à l'étranger sans s'être couvert par les banques. Les gens nient parfois qu'ils sont en difficulté, il ne faudrait pas que la CIATE aide l'entreprise à s'enterrer encore plus. Il serait judicieux d'avoir connaissance des chiffres du bilan 2012. Jacky Guillon indique qu'il a eu un entretien avec M. Fontanel en présence de Monsieur Bourzat, chargé de mission des affaires économiques au Conseil Général à qui le locataire avait fourni des indications de chiffre. L'impayé est relativement conséquent et il attend des accords bancaires pour bénéficier d'un prêt-relais qui lui permettrait de se remettre à flot. Il a également rencontré le directeur de la Banque de France.

Patrick Aubert ajoute que cela signifie aussi que si dans un an sa situation s'est améliorée et qu'il a réglé ses loyers, il pourra s'interroger sur le rachat pour l'euro symbolique de la structure. Il est intéressé par cette acquisition. Il espère pouvoir s'acquitter de sa dette au printemps 2014. Il a cessé tout commerce avec les entreprises qui lui posaient problème et depuis, il exige le paiement avant livraison de la marchandise. Il faut savoir qu'il travaillait avec ces entreprises depuis 20 ans, et qu'il n'y avait jamais eu de souci de paiement auparavant.

Louis Giraldin se souvient que lors de la mise en place du crédit-bail, la CIATE avait émis l'idée que l'entreprise investisse en vue de sa modernisation. En définitive, l'entreprise s'est-elle modernisée ?

Il s'avère que non, il a réussi à maintenir les emplois et faire des travaux de terrassement. Aucune obligation de modernisation n'avait été formulée clairement. L'objectif était de voir les 5 emplois de proximité maintenus.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 40 avis favorables et 1 abstention.

ETANG DU DONZEIL : EVOLUTION DU PROJET

Jacky Guillon rappelle l'historique du projet :

La commune du Donzeil loue l'étang de M. Dubois de Belair depuis plus de 20 ans. Elle empoissonne l'étang, vend des cartes de pêche et assure l'entretien courant. Le propriétaire a décidé de vendre le plan d'eau ainsi que 3 bâtiments : l'ancien moulin et sa dépendance et une ancienne ferme au village des Meaumes (qui surplombe le site). M. Dubois de Belair a informé le Maire du Donzeil de sa volonté de vendre l'ensemble du site pour un montant de 450 000 euros ; une baisse a ensuite été consentie à 430 000 euros.

La commune n'a pas les moyens financiers d'acquérir le site et la municipalité s'est tournée vers la CIATE. L'acquisition par la CIATE n'est pas envisageable dans la mesure où nous sommes engagés sur d'autres projets.

Un partenariat s'est donc noué avec la Fédération de Pêche qui souhaite acquérir le plan d'eau et l'ancienne ferme pour un montant de 330 000 euros. La commune achèterait l'ancien moulin et sa dépendance pour 100 000 euros. Une subvention de l'Etat lui est acquise dans le cadre de la DETR. Ces bâtiments seraient ensuite mis à disposition de la CIATE pour réaliser des gîtes de pêche.

Le projet de la fédération est de développer la pêche et l'éducation à l'environnement avec une école de pêche installée dans la ferme. La pierre d'achoppement de ce montage réside dans le fait que le conseil d'administration de la fédération veut vendre le site du « domaine neuf » dont elle est propriétaire à Chambon sur Voueize, avant d'acquérir le site du Donzeil. Le site est mis en vente pour un montant de 400 000 euros.

Le propriétaire du site du Donzeil a largement communiqué sur sa volonté de vendre et il a maintenant des acquéreurs privés potentiels. Il y a un risque de privatisation de ce site qui a un fort potentiel de développement touristique.

Afin que le projet de partenariat entre la commune, la CIATE et la fédération de pêche puisse se concrétiser, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe suivant : la CIATE achèterait le plan d'eau et l'ancienne ferme pour un montant de 330 000 euros avec revente à la fédération de pêche pour le même montant dès qu'elle aura vendu sa propriété de Chambon sur Voueize. La commune, qui a reçu un accord de subvention DETR d'un montant de 35 000 €, achèterait le moulin et sa dépendance selon le schéma initial.

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de creuser cette piste de travail. L'objectif est de sécuriser au maximum le montage de façon à ce que la CIATE ne risque pas de garder l'étang à terme, ce qui poserait problème en terme de trésorerie.

Saskia Zandvliet voit là un risque. Nadine Desseauve suggère que la fédération prenne le risque de faire un prêt. Jacky Guillon indique que le conseil d'administration ne souhaitait pas contracter un prêt. Ce site a une position très intéressante sur le territoire de la CIATE mais également sur le département. De plus, il s'agit d'un site remarquable d'un point de vue écologique et paysager. Cette réalité est appuyée par une expertise réalisée par le CPIE.

Frédéric Suchet en est convaincu et rappelle qu'il avait été envisagé d'acquérir le site si la CIATE n'avait pas eu d'autres projets en cours. Le problème est de savoir s'il faut prendre le risque de l'achat pour qu'au final la fédération de pêche se désiste.

Daniel Delprato pense qu'il n'y a pas beaucoup de risque, en cas de désistement le site pourra être revendu à un privé.

Jacky Guillon rappelle que le dossier en est à son début d'instruction. Un avis de principe est nécessaire avant le montage du dossier. Maître Lesage, qui est aussi le notaire de la Fédération de Pêche a été contacté afin de réfléchir à la sécurisation de cette vente. Une rencontre doit avoir lieu en sa présence dans les jours qui viennent avec le Président de la Fédération de Pêche. A priori serait préconisée une revente immédiate à la Fédération de Pêche avec un engagement sur le prix, sur un délai et avec une garantie hypothécaire.

Frédéric Suchet souhaite connaître l'avis de la Fédération de Pêche sur cette procédure. Le Président, le Trésorier et le Secrétaire ont reçu cette proposition positivement et vont la soumettre lors de leur prochain conseil d'administration programmé dans les jours qui viennent. Actuellement il s'agit de la seule solution envisageable pour empêcher qu'un privé rachète le site. Le couple repreneur ne rachèterait pas la grange des Meaumes.

Saskia Zandvliet souhaite savoir si après l'acquisition par la CIATE la Fédération de Pêche a prévu de faire des aménagements ou des travaux. Jacky Guillon pense que ces modalités doivent être calées avant l'achat. La Fédération de Pêche rachèterait rapidement mais le paiement de la vente serait différé. Il leur a été soumis l'idée d'avancer une partie des frais malgré ce différé. Frédéric Suchet suggère l'idée d'une location-vente. Qu'en est-il des frais de notaire liés à l'acquisition par la CIATE ? Jacky Guillon rappelle qu'il s'agit pour le moment d'une discussion de principe, les détails n'ont pas été évoqués.

Denis Fric souhaite savoir si cette transaction obligerait la CIATE à emprunter. Jacky Guillon indique qu'une ligne de trésorerie sera probablement nécessaire. Agnès Zeppa précise que cela va dépendre du démarrage des autres projets : à ce jour, contracter un prêt ne serait pas nécessaire. Toutefois d'autres projets sont en attente. Patrick Aubert suggère de demander dans la négociation une participation de la fédération sur les coûts de la ligne de trésorerie.

Il est suggéré que la fédération prenne en charge la totalité du surcoût entraîné. Michel Conchon souhaite savoir qui va payer les travaux pour faire les gîtes ? Jacky Guillon rappelle que selon le projet initial, la commune achetait le moulin et sa dépendance pour le mettre à disposition de la CIATE qui réaliserait des gîtes de pêche. Il n'a pas encore été déterminé à qui serait attribué la gestion de ces gîtes. Michel Conchon est opposé à ce que la CIATE prenne part à ce projet. Par ailleurs, il regrette que la CIATE n'aide pas les écoles rurales. Jacky Guillon remarque qu'il ne faut jamais opposer un projet à un autre. Michel Conchon pense que si la CIATE a les moyens pour ça et pas pour les écoles, il faut se poser des questions. Jacky Guillon rappelle qu'un gros travail a été réalisé lors de la dernière modification des statuts de la CIATE et que lors de cette réflexion, personne n'a parlé de prendre la compétence école. Danièle Labbé se rappelle en avoir parlé et que tout le monde se soit étonné. Jacky Guillon indique que seuls les projets qui sont appuyés par les élus et remportent la majorité sont retenus. Michel Conchon constate que les écoles rurales vont fermer. Jacky Guillon pense que si on veut des enfants dans les écoles, il est nécessaire de faire du développement économique. Il pense que la fédération de pêche a d'autres moyens pour développer des activités sur le site.

Saskia Zandvliet souhaite connaître le projet que les privés souhaitaient mettre en place. Jacky Guillon indique qu'ils souhaitaient s'installer dans le moulin, vendre des cartes de pêche et construire des chalets. Saskia Zandvliet estime que le projet est semblable à celui de la fédération. Jacky Guillon rappelle que si la Fédération de Pêche achète, le site reste ouvert au public et accueillera probablement une école de pêche. Le rapport du CPIE fait état d'un potentiel pour l'éducation à l'environnement, l'accueil de classes vertes du département...

Thierry Gaillard constate qu'il s'agit uniquement d'empêcher un particulier d'acheter. Jacky Guillon ajoute qu'il s'agit de conserver l'ouverture au public et favoriser le développement d'activités liées à l'environnement et à la pêche. Fanny Fourneron note que les acquéreurs potentiels souhaitent visiblement laisser le site ouvert au public s'ils vendent des cartes de pêche. Actuellement il s'agit du même cas de figure, il faut payer pour aller pêcher sur l'étang. Jacky Guillon informe que le domaine serait clos, alors qu'actuellement il est possible de s'y promener.

Fanny Fourneron ne voit pas l'intérêt de dépenser 330 000€ pour empêcher un étang de devenir privé si les privés veulent y faire la même chose, même si elle aime beaucoup cet étang et que ses enfants vont s'y baigner.

Denis Fric comprend les réticences, le problème est que la CIATE n'a pas les moyens de ses ambitions qui seraient participer au maintien des écoles rurales et en même temps de conserver public un site remarquable. Ses enfants ont appris à nager à l'étang du Donzeil. Si l'étang est privatisé pour accueillir des touristes 2 mois par an, il ne s'agit pas d'un développement intéressant.

Thierry Gaillard ne veut pas que l'on tombe dans la caricature, par exemple l'étang de Masmangeas est un étang privé pour lequel une convention avec les propriétaires autorise la baignade et une association de pêche propose des cartes pour le site donc la privatisation ne se passe pas toujours comme ça.

Jacky Guillon souligne la qualité exceptionnelle de la famille de Monsieur Claude qui met le site de Masmangeas à disposition du public.

Joël Lainé se demande pourquoi la Fédération de Pêche n'arrive pas à vendre le « domaine neuf ». Jacky Guillon pense que la mise en vente du site n'a été communiquée qu'à partir du printemps.

Jacky Guillon demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur un partenariat avec la Fédération de Pêche.

Claude Corset regrette que la CIATE ne puisse pas acheter le domaine à son nom et soit obligée de rétrocéder le site à la fédération de pêche. Il s'agirait d'un projet formidable entièrement public. Jacky Guillon indique que la CIATE n'a pas les moyens de l'acheter et de le conserver.

Claude Simonet pense qu'il faudrait peut-être parler au propriétaire d'une location-vente. Que se passera-t-il si le propriétaire décide de vendre aux privés ? Jacky Guillon pense que malheureusement il n'y aurait rien à faire, le propriétaire est libre de vendre à qui il veut mais il semble plus favorable à une vente à la collectivité. Ce qui lui importe est de vendre son bien au prix escompté.

Le Conseil Communautaire valide le principe du montage proposé et autorise le Président à creuser cette piste par 36 avis favorables, 2 avis contraires et 3 abstentions.

Fanny Fourneron indique que son avis est contraire à la proposition mais qu'elle n'est pas fermée à la discussion. Elle est d'accord sur le principe mais pas en l'état actuel des choses.

L'idée de la location-vente à la Fédération de la Pêche sera étudiée.

Lors du prochain conseil communautaire, les modalités concernant le coût de l'acte notarial et les montants pris en charge par la fédération de pêche seront communiquées.

Jacky Guillon annonce qu'il y a quelques travaux à réaliser sur le plan d'eau. Ces travaux sont demandés par la police de l'eau pour un montant de 16 000€. Soit le propriétaire vend au prix fixé initialement et

réalise lui-même ces travaux, soit il défalque le montant des travaux du prix de mise en vente et l'acheteur prend les travaux à sa charge. Les aménagements à réaliser concernent le canal de dérivation et le changement des grilles et rejointoiement de la pêcherie. Le plus urgent est de colmater la brèche de la dérivation.

MICRO-CRECHE : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE

La commune d'Ahun a souhaité acquérir le bâtiment et le mettre à disposition de la CIATE. Le montant de l'acquisition est donc à retrancher du budget. Par ailleurs, la DETR notifiée est inférieure de 5% par rapport au montant demandé. Pour information, le plan de financement revu est le suivant :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
		DETR	152 530,00 €
Travaux	344 000,00 €	CAF	120 000,00 €
Frais divers +honoraires + imprévus	68 800,00 €	Conseil Général	12 000,00 €
		CIATE	128 270,00 €
TOTAL HT	412 800,00 €	TOTAL HT	412 800,00 €

L'autofinancement est sensiblement le même qui prévu dans le plan de financement initial (129 480 euros).

ESPACE CULTUREL DE SARDENT : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE

Le plan de financement de l'espace culturel est quasiment bouclé :

La DETR sollicitée a été obtenue. La mairie de Sardent a délibéré sur le montant qu'elle investirait sur le projet. Le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet de la Région Limousin pour la création de bâtiments publics très performants énergétiquement devrait recevoir une suite favorable puisque le règlement a été modifié pour intégrer notamment ce projet.

Des financements du Conseil Régional et du Conseil Général étaient déjà acquis dans le cadre du contrat de pays, et des reliquats non consommés du Conseil Général ont pu en outre être mobilisés. De nouveaux reliquats sont actuellement sollicités.

Le nouveau plan de financement se décline ainsi de la manière suivante :

Dépenses totales		Recettes totales	
Travaux Construction	779 000,00	Etat (DETR)	407 050,00
Equipements complémentaires	257 000,00	Région (convention territoriale)	65 643,60
Maîtrise d'œuvre et frais divers	127 000,00	Département (convention territoriale)	252 109,00
		Conseil Général (reliquats convention territoriale)	21 618,50
		Région appel à projet perf. énergétique	84 450,00
		Commune de Sardent	58 000,00
		Autofinancement	274 128,90
Total HT	1 163 000,00	Total HT	1 163 000,00

Le montant de l'autofinancement est désormais d'un ordre de grandeur comparable à celui prévu (216 000 euros sur le projet à 656 000 euros initialement prévu), sous réserve de la validation de la demande formulée dans le cadre de l'appel à projet de la Région. Ce montant risque d'être revu à la baisse en raison de nouveaux critères établis par la Région. L'assemblée plénière doit se réunir le 17 octobre 2013 sur un nouveau règlement qui permettrait de prendre en compte ce projet car le règlement actuel concerne plutôt les maisons d'habitation.

Une aide du Crédit Agricole est également en cours de discussion.

Toutefois, les crédits acquis dans le cadre de la convention territoriale devant être engagés avant la fin de l'année pour ne pas être perdus, il est proposé de démarrer le projet en déposant dès maintenant la demande de permis de construire. Le plan de financement définitif fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer le permis de construire à l'unanimité.

ACQUISITION ET MISE EN LOCATION DU MATERIEL DE CUISINE DU RESTAURANT DE MASGOT

Pour information, une nouvelle restauratrice est installée à Masgot depuis le 9 septembre, il s'agit d'Anne Rabin.

Acquisition du matériel de cuisine

Le locataire du restaurant à Masgot a mis un terme au bail commercial au 31 août dernier. Il avait acheté le matériel de cuisine neuf à son entrée dans le local. Il souhaite le revendre dans la mesure où il ne reprend pas de nouvelle activité dans l'immédiat.

Des démarches de recherches d'un nouveau restaurateur ont été menées et une dame a été sélectionnée. Elle ne dispose pas de suffisamment de fonds propres pour acquérir le matériel. Elle ne pourra pas bénéficier d'un prêt bancaire en raison du contexte économique et des difficultés rencontrées dans le secteur de la restauration.

Il est donc proposé d'acquérir le matériel et de lui louer. Le matériel a été acquis il y a trois ans pour un montant de 15 000 euros. Il est proposé de le racheter pour un montant de 11 000 euros HT.

Le matériel est le suivant :

CUISINE
FOURNEAU 4 FEUX
SALADETTE
2 ARMOIRES POSITIVES 600L
CONGELATEUR COFFRE 600L
FRITEUSE
LAVE VAISSELLE
POUBELLE
TABLE+ETAG. INOX 1MX0,7M
TABLE+ETAG. INOX 1,2MX0,7M
SALLE
VITRINE POUR BOISSONS
LAVE VERRE
7 TABLES AUBERGE 0,7MX0,7M
9 TABLES AUBERGE 1,1MX0,7M
50 CHAISES BISTROT
CAISSE ALPHA NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire valide l'acquisition du matériel pour un montant de 11 000 euros HT à l'unanimité.

Mise en location du matériel

Afin de ne pas augmenter les charges locatives de façon trop importante (le loyer est actuellement de 300 euros HT), il est proposé de louer le matériel pour un montant de 50 euros. La nouvelle restauratrice souhaiterait que le bail de location du matériel prévoie une option d'achat. Ceci lui permettrait d'acquérir le matériel à terme pour un montant dont serait défalqués les loyers déjà versés. Il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail de location vente du matériel dans les conditions décrites.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer le bail de location du matériel dans les conditions décrites à l'unanimité.

Virement de crédits au Budget Principal pour l'acquisition du matériel

Les crédits nécessaires n'ont pas été prévus en section d'investissement pour permettre l'acquisition du matériel. Le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver ainsi la décision modificative du budget principal ci-après par le virement de crédits nécessaires au règlement de ces dépenses :

Intitulé des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article-Op.	Montant	Article-Op.	Montant
Autres immobilisations (jeux-chapiteaux)	2188 – Op. N°19	10 100,00 €		
Autres immobilisations (Matériels de cuisine)			2188 – Op. N°33	10 100,00 €

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DU SPANC

Le véhicule du SPANC ayant été accidenté, il est nécessaire de racheter un nouveau véhicule pour assurer le bon fonctionnement du service.

Les crédits prévus au budget primitif 2013 du SPANC concernant l'acquisition d'un véhicule de service n'ayant pas été prévus, le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver la décision modificative du budget du Spanc ci-après par le vote de crédits supplémentaires nécessaires au remplacement du véhicule hors d'usage.

Intitulé des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article-Op.	Montant	Article-Op.	Montant
Fonctionnement				
Dépenses imprévues	022	6 000,00 €		
Virement à la section d'inv.			023	6 000,00 €
TOTAL		6 000,00 €		6 000,00 €

Désignation des articles		Ouverture de crédits à voter	
Article – Op.	Intitulé des comptes	Dépenses	Recettes
2182	Matériel de transport	6 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		6 000,00 €
	TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET PRINCIPAL

Une de nos locataires a fait l'objet d'un jugement d'annulation de créance dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Les crédits du budget primitif 2013 concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables n'ayant pas été prévus, le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver la décision modificative du Budget Principal liée à l'apurement de la créance d'un locataire (eau 2012) par le virement de crédits ci-après :

Intitulé des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article-Op.	Montant	Article-Op.	Montant
Fonctionnement				
Dépenses imprévues	022	133,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables			6542	133,00 €
TOTAL		133,00 €		133,00 €

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

MOTION PANTHEONISATION NADAUD

Jacky Guillon rappelle au Conseil Communautaire que Monsieur le Président de la République doit choisir la ou les personnes dont les cendres seront transférées au Panthéon. Il informe les délégués que le Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis de Martin Nadaud » a décidé de proposer que Martin Nadaud soit inscrit sur la liste des personnalités susceptibles de bénéficier de cet honneur. Il est un exemple de citoyen qui a contribué à l'amélioration des conditions de vie de ses semblables. Républicain convaincu, autodidacte, exilé inflexible à l'instar de Victor Hugo, Député de la Creuse, il fut notamment le promoteur de 2 lois importantes :

- la création de l'enseignement professionnel votée en 1880
- la protection contre les incendies du travail votée en 1898

Auteur de la fameuse phrase « Quand le bâtiment va tout va ! », il incarnait un ensemble de vertus, courage, travail acharné, droiture, compassion mais aussi regard visionnaire. Il serait juste qu'un enfant du peuple, figure emblématique du monde ouvrier et de l'engagement politique désintéressé, puisse bénéficier de la reconnaissance de la Patrie.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la démarche de l'association des Amis de Martin Nadaud.

Concernant les 20 ans de la CIATE, de nombreux articles de presse sont parus. Parmi ces articles, il en est un pour lequel Jacky Guillon souhaite fournir des explications. Le journaliste a rapporté des propos concernant Michel Moine. Jacky Guillon avait déjà formulé ses remarques au Président de la Communauté de Communes d'Aubusson Felletin lors de différents entretiens sur le problème de l'intercommunalité. Lors du discours, il n'a pas fait mention de la Communauté de Communes d'Aubusson Felletin ni du départ de la commune de Saint Sulpice les Champs. Mais il a abordé le sujet plus tard, au cours d'une discussion anodine. Le journaliste de La Montagne s'est servi de cet échange

dans son article afin de créer la polémique. Cet incident est regrettable car la polémique ne fait pas avancer les choses, de plus l'évènement des 20 ans aurait mérité une autre publicité.

Martine Laporte souhaite rappeler aux délégués que la fête des associations a lieu le 28 septembre à Sardent et est ouverte à tous. Chaque commune est invitée à récupérer les affiches, flyers pour l'évènement ainsi que des exemplaires du Guide des Animations 2013-2014.

REFORME SCOLAIRE

Thierry Gaillard demande où en est la réflexion. En effet, il rappelle que les écoles doivent proposer un projet territorialisé d'ici la fin du 1^{er} trimestre.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Elisabeth Bouchy-Pommier a adressé un courrier à la CIATE concernant une demande de mise en place d'un service de transport à la demande. Qu'en-est-il de cette requête ?

Jacky Guillon indique que cette demande relance la réflexion de la CIATE sur les services à la personne, pas uniquement sur le transport à la demande mais aussi pour la livraison des repas et les services à domicile.

Joël Lainé informe qu'une association à Guéret met déjà en place un type de transport public. Il serait peut-être possible de conventionner avec eux.

Fait à Ahun, le 25 septembre 2013,



**Le Président,
Jacky Guillon**